

Délibération n°2019-06-21a

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décision modificative n°2 au budget annexe déchets

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Marine Belle	à	Christophe Arffeueillère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Valérie Lamour ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-21a



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-201906211-DE

Le président précise que l'adoption d'une décision modificative n° 2 au budget primitif 2019 du Budget Annexe des Déchets est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
AUGMENTATION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	14 600,00 €	
678 - Autres charges exceptionnelles	14 600,00 €	
<i>Ordures Ménagères - Fonction 812</i>	<i>14 600,00 €</i>	
TOTAL	14 600,00 €	

RECETTES		
AUGMENTATION DES RECETTES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section	14 600,00 €	
777 - Quote part subvention d'investissement transférées au compte de résultat	14 600,00 €	Amortissement des subventions d'investissement
<i>Ordures ménagères - 812</i>	<i>14 600,00 €</i>	
TOTAL	14 600,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT		
AUGMENTATION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	14 600,00 €	
13913 - Départements - opération n°001	3 000,00 €	Amortissement des subventions d'investissement
<i>Ordures Ménagères - Fonction 812</i>	<i>3 000,00 €</i>	
13918 - Autres - opération n°001	10 700,00 €	
<i>Ordures Ménagères - Fonction 812</i>	<i>10 700,00 €</i>	
13931 - Dotation des Equipements des Territoires Ruraux - opération n°001	900,00 €	
<i>Ordures Ménagères - Fonction 812</i>	<i>900,00 €</i>	
TOTAL	14 600,00 €	

Délibération n°2019-06-21a



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 
ID : 019-200066744-20191212-201906211-DE

DIMINUTION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 23 -Immobilisations en cours	- 14 600,00 €	
Opération n°17 - Mise en conformité déchetterie Départements - opération n°001		
2315 - Installations, matériel et outillages techniques	- 14 600,00 €	
Déchetterie de Neuvic - Fonction 812	- 14 600,00 €	
TOTAL	- 14 600,00 €	

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2019 du budget annexe des déchets.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

